



## Faire valoir mes droit licencier abusif mis danger on ma anarqué

Par **phlpp826**, le **27/08/2011** à **10:18**

Bonjour,voila des années que je suis justice avec mes patrons qui mon licencier tout en étant arrêr maladie et reconnus C P A M en longue maladie me licencie sans me faire passé médecins du travail et en plus de sa sus que le travail que je faisait ne correspondais pas au statut de travail inscrit sur contrat et contrats d'embauche mon statut était femme de ménage eu me faisait faire travail d'une aide laboratoire sans aucun formation et protection tout ce que je faisait était dangereux sus beaucoup plus tard que je manipulé produits cancérigènes et que le matériels que je nettoyer devait être détruits pas réutilisé comme me disait de faire très long expliqué et très traumatisé de tout ce que je devais faire malade pris avocat qui ma pris plus de 1400 euro aux lieux faire appel prud'homme fait appel C P A M sus site avocat qu'il avais fait erreur fondamental et qui faillais lui dire ce que j'ai fait ne savais put quoi dire lui et demandé rendre l'argent n'a pas voulus ou bien de faire demande prud'homme il faillais encore payer malgré ses erreur,dut prendre syndicat qui au début vus tout les documents attestation sur l'honneur d'autre victime me dit que sa va allée assez vite me demande plus de 600 euro la il a reculé date cour d'appel la veille de l'audience lui et fait confiance reçus coup d'appel radiation lui et dit me répond qu'il va me réinscrire mes sa fait six moi qu'il me dit sa quand téléphone cour d'appel aucune réinscription n'est fait vus sur forum que ce syndicat avais arnaqué beaucoup de personne victime comme moi a qui devons nous avoir confiance ses pour cela que je demande de l'aide a titre gratuit n'est plus argent pour payer avocat ou syndicat regardé site Vivastreet.fr entré verrais carte de France cliqué nord verrais bat de page appel a témoin verrais tout documents et plusieurs annonce licencier abusif laboratoire DOUAI cette a faire doit être médiatisé car sa touche tout femme du nord contacté moi merci.

Par **pat76**, le **30/08/2011** à **17:12**

BonjourrrnVotre grand juriste-syndiqué, qui vous a si bien défendu "bénévolement?", a mis des messages sur le forum droit du travail en répondant au messagernsur le syndicat incompetent.rnrnVous devriez prendre contact avec lui, peut être qu'il va vous rembourser...